

**Citadelle - Comptoir de vente du parc zoologique - Renouvellement  
de la concession de vente de glaces, confiseries, fruits exotiques, boissons  
et articles divers - Adoption du cahier des charges**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le droit d'occuper l'emplacement réservé au parc zoologique de la Citadelle pour la vente de glaces, confiserie et fruits exotiques a fait l'objet, le 1<sup>er</sup> juillet 1988, d'une concession pour une période de 23 mois arrivant à expiration le 31 mai prochain.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé :

a) à lancer, par voie de presse, un appel de candidatures pour une nouvelle période d'exploitation de 23 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 31 mai 1992.

La mise à prix de la redevance pour la totalité de la période d'exploitation est fixée à 35 000 F.

(Le montant de la mise à prix précédente était de 22 000 F et l'offre retenue du concessionnaire actuel a été de 28 000 F).

b) à approuver le cahier des charges établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, adopte les propositions du Rapporteur.